

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D25026CCAS
Séance du 9 octobre 2025 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le neuf octobre de l'an deux mille vingt-cinq à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 29/09/2025

Date d'Affichage
Le 30/09/2025

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 14/10/2025

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure
GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 11	Vote pour : 11
Votants : 11	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Secours aux particuliers – Situation n°3

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve
M. , domicilié sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation, décide de l'aider au paiement de
ses leçons de conduite en vue d'obtenir son permis de conduire. Le montant qu'il lui reste à régler à
son auto-école est de 735 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **420 €**
Cette somme sera versée directement à l'auto-école ECF sur présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 9 octobre 2025

La Vice-Présidente,
Agnès BRU

La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.